



Vendre des programme sportif sans formations??

Par **Clochette67**, le **05/02/2020** à **17:54**

Bonjour,

Je fais de la musculation et du fitness depuis des années et, aujourd'hui ,j'aimerais vendre des programmes de sport personnalisés sur internet.

Je me demande si, légalement, j'en ai le droit, sans diplôme ni formation officielle ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **06/02/2020** à **07:43**

Bonjour,

Tournez-vous vers votre CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et vers la Fédération Sportive concernée, puis vous ferez des démarches auprès des instances administratives pour créer votre entreprise si cette création est possible.

Par **morobar**, le **06/02/2020** à **09:14**

Bonjour,

Une bonne adresse pour se renseigner:

<http://www.onisep.fr/content/search?SearchText=preparateur+physique&SearchTextTransverse=preparateur+physique+transverse=OK>

Penser aussi à l'assurance professionnelle.

Par **Philouu**, le **10/03/2020** à **11:27**

Oui pour te lancer tu dois avoir certains diplome en France.

Après si tu ne souhaites pas faire de vrai formation, tu peux trouver d'autres alternatives. Les cours sur youtube, d'avoit un blog fitness.... c'est des solutions particulières, tu contourne le problème au final. Par ce que ta source de revenu ce sera des partenariats, ou des liens etc. Sinon le mieux c'est que tu définisse tes priorité, et que tu te fasse un business model canvas : <https://www.solutions-professionnelles.fr/comment-realiser-un-business-model-canvas/> avant de te lancer. Ca permet d'avoir les idées claires et de ne rien oublier. Notamment les besoins en formations